

Délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2023

Date de convocation : L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

08/12/2023

En exercice : 27 Présents : M. Maxence GILLE – Mme Karine ROUSSET – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – Mme Sylvie FOUGERAY – M. Sébastien COSTARD – M. Jacques TOUPRY – M. Georges BACCON – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Brigitte DA SILVA.

Présents :17

Votants : 20

Pouvoirs : M. Cyril DEBOOSERE à Mme Karine ROUSSET – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER – M. Fabrice DELARGILLIERE à Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU.

Absents excusés : M. Nicolas LAVALLEE – Mme Auziria MENDES– M. Cyril DEBOOSERE– Mme Clarisse NOEL – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI — M. Fabrice DELARGILLIERE - Mme Christelle REMERE – M. Olivier GANDAR.

M. Laurent COURTIAT a été élu secrétaire de séance.

N° de délibération : 56-2023

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Vu le budget primitif 2023 de la commune, approuvé par délibération n°31-2023 du 11 avril 2023 ;

Vu l'assujettissement de la commune à la nomenclature budgétaire et comptable de la M14 permettant de recourir aux chapitres de dépenses imprévues ;

CONSIDÉRANT que la nécessité de prévoir des crédits budgétaires en section de fonctionnement afin de clôturer l'exercice 2023 sans encombre ;

CONSIDÉRANT la reprise de l'acompte du Filet Inflation 2022 qui devra apparaître au chapitre 67,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la décision modificative n°3 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

Chapitre 67 – Article 678	+31 700,00€
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	- 31 700,00€

Fait à Lizy sur Ourcq, le 15 décembre 2023.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 077-217702570-20231215-56_2023-BF



Le Maire,
Maxence GILLE

Le secrétaire de séance,
Laurent COURTIAT